

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et réponses

Année LII n° 605

MENSUEL

Décembre 2017

LA PEINE DE MORT

La peine de mort

Il y a des institutions, des sociétés qui dérivent des principes du droit naturel et qui, comme tels, jouissent de la perpétuité sous diverses formes. Tels sont la famille, l'État, le sacerdoce. Et il y en a d'autres qui, engendrés par un certain degré de réflexion sur ces principes et par des circonstances historiques, doivent tomber quand la réflexion passe à un échelon supérieur ou quand cessent les circonstances. Ce fut, par exemple, l'esclavage. Jusqu'en des temps récents, la peine de mort a été à la fois justifiée théoriquement et pratiquée dans toutes les nations comme la sanction suprême dont la société frappe le mauvais, *dans le triple but* de réparer l'ordre de la justice, de se défendre et de détourner du mal les autres hommes.

La légitimité de la peine capitale est fondée sur deux propositions :

1° la société a le droit de se défendre ;

2° la défense comporte tous les moyens qui y sont *nécessaires*. La peine capitale est donc incluse dans la seconde proposition à condition que supprimer la vie d'un membre de l'organisme social soit devenu nécessaire à la conservation du tout.

La disposition croissante de nos contemporains à mitiger les peines est pour une part l'effet de l'esprit de clémence et de mansuétude propre à l'Évangile, contredit pendant des siècles par des coutumes judiciaires barbares. Il est pourtant vrai que l'horreur du sang a persisté dans l'Église, par une inconséquence qu'il n'y a pas lieu d'étudier ici. En effet, il faut rappeler que le droit canon frappait d'« irrégularité » non seulement le bourreau, mais aussi le juge qui condamne à mort selon les règles du droit (*juxta ordinem juris*), et même les plaideurs et les témoins d'une cause

Sommaire

- La peine de mort, *Romano Amerio*, p. 1
 - La résistance filiale de saint Bruno de Segni au pape Pascal II, *Roberto de Mattei*, p. 2
 - Les croisades, *Cardinal Pie*, p. 4
 - Saint Pierre, fondement de l'Église, *Dom Colomba Marmion*, p. 6
- Publications du Courrier de Rome, p. 8

capitale si mort d'homme s'en ait suivi (CIC, 98, 4°).

La controverse ne se porte pas sur le droit de la société à se défendre, ce qui est l'inattaquable prémisse majeure du syllogisme pénal. Elle ne porte que sur la nécessité de supprimer l'offenseur pour s'en défendre, ce qui est la mineure. La doctrine traditionnelle, de saint Augustin à saint Thomas et à Taparelli d'Azeglio est que l'appréciation de la nécessité, qui conditionne la légitimité de la peine, est un jugement historique qui varie selon de degrés d'union morale de la communauté politique et selon le plus ou moins de force que doit déployer le bien commun qui l'unifie contre l'individualisme qui le désagrège. Même les systèmes proposant l'abolition de la peine de mort, à commencer par celui de Beccaria, une fois établie la majeure du syllogisme, donnent à la mineure un caractère purement historique, car ils admettent dans les cas exceptionnels, la guerre par exemple, la suppression de l'auteur de l'infraction. Durant la dernière guerre mondiale (1940-1945) même la Suisse a condamné à être fusillées dix-sept personnes coupables de haute trahison.

COURRIER DE ROME

Responsable, Emmanuel du Chalar d de Taveau

Administration, Abonnement, Secrétariat : B.P. 10156 - 78001 Versailles Cedex - N° CPPAP : 0714 G 82978

E mail : courrierderome@wanadoo.fr - **Site** : www.courrierderome.org

Les numéros du Courrier de Rome sont disponibles gratuitement en format pdf sur le site. Pour un numéro du Courrier de Rome imprimé en format A4 sur papier, commander sur le site ou écrire au secrétariat, prix 4 euros.

Pour acheter une publication du Courrier de Rome, commander par le site, par fax (0149628591) ou par le mail du Courrier de Rome. Paiement à réception de la commande.

Pour un abonnement en version papier du Courrier de Rome les tarifs sont les suivants :

- France : abonnement 30 € - ecclésiastique, 15 € - Règlement à effectuer : soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France ; soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.
- Étranger : abonnement, 40 € - ecclésiastique : 20 € - Règlement : IBAN : FR81 2004 1000 0101 9722 5F02 082 BIC : PSST FR PPP AR

L'opposition à la peine capitale

L'opposition à la peine capitale peut naître de deux motifs hétérogènes et incompatibles : il faut la juger selon les aphorismes moraux d'où elle procède. Elle peut provenir, en effet, de ce qu'à l'exécution du délit on joint la commisération pour la faiblesse humaine et le sentiment de la liberté de l'homme qui reste capable, tant que dure sa vie mortelle, de se relever de toute chute. Mais elle peut découler aussi de l'idée de l'inviolabilité de la personne en tant que sujet protagoniste de la vie terrestre, en prenant l'existence mortelle comme une fin en soi, que n'on peut supprimer sans violer la destinée de l'homme. Ce second motif de rejeter la peine de mort est considéré par beaucoup comme un motif religieux : il est irréligieux en réalité. Il oublie, en effet, qu'aux yeux de la religion la vie n'a pas de statut de fin mais de moyen menant à la finalité morale de la vie, qui dépasse tout l'ordre des valeurs terrestres subordonnées. Prendre la vie d'un homme n'équivaut donc pas du tout à lui enlever définitivement la fin surnaturelle pour laquelle il est né et en laquelle consiste sa dignité. L'homme est « capable, en voulant vivre, ses bons motifs de vivre : *propter vitam, vivendi perdere causas* », se rendre indigne de vivre, en prenant la vie comme la valeur même au service de laquelle elle est. C'est qu'il y a en ce motif un sophisme explicite, supposant que l'homme, pratiquement l'État, est capable, en ôtant la vie à un délinquant, de

lui retrancher sa destinée, de le priver de sa fin dernière, de lui enlever la possibilité d'accomplir son rôle d'homme. C'est le contraire qui est vrai. On peut ôter la vie à un condamné à mort, on ne peut lui retirer sa fin dernière. Les sociétés qui nient la vie future et qui érigent en maxime le droit de vivre heureux sur la terre doivent de regarder de la peine de mort comme d'une injustice qui éteint dans l'homme la faculté de se rendre heureux. C'est un paradoxe véritable, parfaitement vrai, que les adversaires de la peine capitale prennent parti pour l'État totalitaire, puisqu'ils lui attribuent un pouvoir beaucoup plus grand qu'il n'en a, un pouvoir absolument suprême, celui de priver un homme de sa destinée. La mort infligée par des hommes à d'autres hommes ne pouvant porter préjudice ni de la destinée morale, ni à leur dignité humaine, elle peut bien moins encore empêcher la justice divine, ni lui porter préjudice : c'est celle-ci qui jugera en dernier ressort tous les jugements. Le sens de la devise gravée sur l'épée du bourreau de Fribourg (en Suisse) : « Seigneur Dieu tu es le juge » n'est pas l'identification de la justice humaine avec la justice divine, mais le contraire l'aveu de cette justice suprême qui juge toutes les nôtres.

Romano Amerio

(*Iota unum*, pp. 360-362, *Nouvelles Editions Latines*, 1987)

LA RÉSISTANCE FILIALE DE SAINT BRUNO DE SEGNI AU PAPE PASCAL II

Parmi les plus illustres protagonistes de la réforme de l'Église des XI^e et XII^e siècles, se détache la figure de saint Bruno, évêque de Segni et abbé du Mont-Cassin. Bruno naquit vers 1045 à Solero, près d'Asti, dans le Piémont. Après avoir suivi ses études à Bologne, il fut ordonné prêtre dans le clergé romain et adhéra avec enthousiasme à la réforme grégorienne.

Le pape Grégoire VII (1073-1085) le nomma évêque de Segni et le tint parmi ses plus fidèles collaborateurs. Ses successeurs également, Victor III (1086-1087) et Urbain II (1088-1089), eurent recours à l'aide de l'évêque de Segni, qui unissait l'étude à un apostolat intrépide pour la défense de la Primauté romaine.

Bruno participa aux conciles de Plaisance et de Clermont, lors desquels Urbain II lança la première croisade, puis fut par la suite légat du Saint-Siège en France et en Sicile. En 1107, sous le nouveau Pontife Pascal II (1099-1118), il devint abbé du Mont-Cassin, une charge qui faisait de lui une des personnalités ecclésiastiques les plus importantes de son temps. Grand théologien et exégète, brillant par sa doctrine, comme l'écrit dans ses *Annales* le cardinal Baronius (tome XI, année 1079), il est considéré comme l'un des meilleurs commentateurs de la Sainte Écriture au Moyen Âge (Réginald Grégoire, *Bruno de Segni, exégète médiéval et théologien monastique*, Centro italiano di Studi sull'Alto Medioevo, Spoleto 1965).

Nous sommes à une époque de conflits politiques et de profonde crise spirituelle et morale. Dans son œuvre *De Simoniaco*, Bruno nous offre un tableau dramatique de l'Église défigurée de son temps. Déjà depuis l'époque du pape Léon IX (1049-1054) « *Mundus totus in maligno positus erat : il n'y avait plus de sainteté ; il y avait moins de justice et la vérité était ensevelie. L'iniquité régnait, l'avarice dominait ; Simon le Magicien possédait l'Église, les évêques et les prêtres s'adonnaient à la volupté et à la fornication. Les prêtres n'avaient pas honte de prendre femme, de célébrer ouvertement leurs noces et de contracter des mariages infâmes. (...) Telle était l'Église, tels étaient les évêques et les prêtres, tels furent certains des Pontifes Romains* » (*S. Leonis papæ Vita in Patrologia Latina* (PL), vol. 165, col. 110).

Au cœur de la crise, outre le problème de la simonie et du concubinage des prêtres, il y avait la question des investitures des évêques. Le *Dictatus Papæ* par lequel, en 1075, saint Grégoire VII avait réaffirmé les droits de l'Église face aux prétentions impériales, constitua la *magna charta* dont se réclamèrent Victor III et Urbain II, mais Pascal II abandonna la position intransigeante de ses prédécesseurs et chercha par tous les moyens un accord avec le futur empereur Henri V. Début février 1111, à Sutri, il demanda au souverain allemand de renoncer au droit à l'investiture, lui offrant en

échange la renonciation de l'Église à tout droit et bien temporel.

Les négociations s'envolèrent en fumée, et, cédant aux intimidations du roi, Pascal II accepta un humiliant compromis, signé à Ponte Mammolo le 12 avril 1111. Le pape concédait à Henri V le privilège de l'investiture des évêques, avant la consécration pontificale, avec l'anneau et la crosse qui symbolisaient le pouvoir aussi bien temporel que spirituel, promettant au souverain de ne jamais l'excommunier. Pascal couronna donc Henri V empereur à Saint-Pierre.

Cette concession suscita une levée de protestations dans la chrétienté parce qu'elle renversait la position de Grégoire VII. L'abbé du Mont-Cassin, selon le *Chronicon Cassinense* (PL, vol. 173, col. 868 C-D), protesta avec force contre ce qu'il définît comme étant non un *privilegium*, mais un *pravilegium*, et il impulsa un mouvement de résistance à la défaillance papale. Dans une lettre adressée à Pietro, évêque de Porto, il définît le traité de Ponte Mammolo comme une « hérésie », rappelant les décisions de nombreux conciles : « *Qui défend l'hérésie – écrit-il – est hérétique. Personne ne peut dire qu'il ne s'agit pas là d'une hérésie* » (Lettre *Audivimus quod*, in PL, vol. 165, col.1139 B).

S'adressant ensuite directement au pape, Bruno affirma : « *Mes ennemis te disent que je ne t'aime pas et que je parle contre toi, mais ils mentent. Je t'aime en effet, comme je dois aimer un Père et un Seigneur. Toi vivant, je ne veux avoir d'autre pontife, comme je te l'ai promis ainsi que beaucoup d'autres. J'écoute cependant notre Sauveur qui me dit : "Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi"* ». « (...) *Je dois donc t'aimer, mais je dois aimer plus encore Celui qui nous a faits, toi et moi* » (Mt. 10-37). Sur le même ton de filiale franchise, Bruno invitait le pape à condamner l'hérésie, parce que « *quiconque défend l'hérésie est hérétique* » (Lettre *Inimici mei*, in PL, vol. 163, col. 463 A-D).

Pascal II n'accepta pas cette voix de désaccord et le destitua de ses fonctions d'abbé du Mont-Cassin. L'exemple de saint Bruno poussa cependant de nombreux autres prélats à demander au pape de révoquer le *pravilegium*. Quelques années plus tard, dans un Concile réuni au Latran en mars 1116, Pascal II leva l'accord de *Ponte Mammolo*. Le même Synode du Latran condamna la concession paupériste de l'Église de l'accord de Sutri. Le concordat de Worms de 1122, passé entre Henri V et le pape Calixte II (1119-1124), clôtura – au moins momentanément – la lutte pour les investitures. Bruno mourut le 18 juillet 1123. Il fut enseveli dans la cathédrale de Segni et, par son intercession s'opérèrent immédiatement de nombreux miracles. En 1181, ou, plus probablement, en 1183, le pape Lucio III l'accueillit au nombre des saints.

Certains objecteront que Pascal II (comme plus tard Jean XXII sur le thème de la vision béatifique) ne tomba jamais dans une hérésie formelle. Ce n'est cependant pas là le nœud du problème. Au Moyen Âge

le terme d'hérésie était employé au sens large, tandis que surtout à partir du Concile de Trente, le langage théologique s'est affiné, et se sont introduites des distinctions théologiques précises entre propositions hérétiques, proches de l'hérésie, erronées, scandaleuses, etc... Il n'est pas ici dans notre propos de définir la nature des censures théologiques à appliquer aux erreurs de Pascal II et de Jean XXII, mais bien de déterminer s'il était licite de résister à ces erreurs.

Certes de telles erreurs ne furent pas prononcées ex cathedra, mais la théologie et l'histoire nous enseignent que si une déclaration du Souverain Pontife contient des éléments censurables sur le plan doctrinal, il est licite et peut être nécessaire de la critiquer, même s'il ne s'agit pas d'une erreur formelle, solennellement exprimée. C'est ce que firent saint Bruno de Segni contre Pascal II et les dominicains du XIV^e siècle contre Jean XXII. Ce ne sont pas eux qui se trompèrent, mais les papes de ces époques, qui de fait ont revu leurs positions avant de mourir.

Il convient en outre de souligner que ceux qui résistèrent avec le plus de fermeté au pape qui déviait de la foi furent précisément les plus ardents défenseurs de la suprématie de la papauté. Les prélats opportunistes et serviles de l'époque s'adaptèrent aux fluctuations des hommes et des événements, faisant passer la personne du pape devant le magistère de l'Église. Bruno de Segni, au contraire, comme d'autres champions de l'orthodoxie catholique, fit passer la foi de Pierre avant la personne de Pierre et reprit Pascal II avec la même respectueuse fermeté que Paul s'adressant à Pierre (*Gal. 2, 11-14*).

Dans son commentaire exégétique de Matthieu 16, 18, Bruno explique que le fondement de l'Église n'est pas Pierre, mais la foi chrétienne confessée par Pierre. Le Christ affirme en effet qu'il édifiera son Église non sur la personne de Pierre, mais sur la foi que Pierre a manifestée en disant : « *Tu es le Christ, le Fils du Dieu* ». À cette profession de foi, Jésus répond : « *c'est sur cette pierre et sur cette foi que j'édifierai mon Église* » (*Comment. in Matth.*, Pars III, cap. XVI, in PL, vol. 165, col. 213). L'Église, en élevant Bruno de Segni aux honneurs des autels, marqua d'un sceau sa doctrine et son comportement.

Roberto de Mattei

<http://www.correspondanceeuropeenne.eu>

(01/04/2015)

LES CROISADES

« *Les croisades n'ont pas réussi !* »

Mes frères, ces guerres célèbres qui occupent une si grande place dans l'histoire de saint Louis, ces guerres que la croix de Jésus Christ a immortalisées en leur donnant son nom, se présentent à vous sous leur véritable point de vue, c'est-à-dire comme l'énergique résistance d'un peuple qui vit de la vie de l'esprit contre les envahissements d'un peuple qui menace de tout asservir à la loi de la chair. Le sensualisme ottoman se faisant agresseur sous la bannière du croissant, le spiritualisme chrétien se défendant sous la bannière de la croix ; l'islamisme se répandant comme une lave impure sur tout le sol de la chrétienté, la chrétienté allant frapper au cœur son implacable ennemi, le poursuivant dans son propre empire, jusqu'à ce qu'elle l'ait assez affaibli pour n'en plus rien craindre : voilà, sous son jour le plus naturel et le plus philosophique, toute l'histoire des croisades : combat à outrance dans lequel l'esprit est demeuré vainqueur de la chair : *Non veni pacem mittere, sed gladium.*

Les croisades, mes frères, on nous demande de les désavouer ! Eh ! Quoi donc ? Le détracteur des croisades est-il encore chrétien ? Est-il encore français lui qui jette un outrage à dix siècles de l'histoire de l'Église, à dix siècles de l'histoire de France. Les croisades ? Mais, sans avoir toujours porté ce nom, elles n'ont jamais été interrompues depuis Charles Martel jusqu'à Sobieski ; et entre ces deux grands noms sont venus se ranger les noms de Charlemagne, de Godefroy de Bouillon, de Tancrede, de Philippe-Auguste, de saint Louis, et mille autres noms couronnés par ceux du grand-maitre La Valette, et don Juan vainqueur sur le golfe de Lépante. Les croisades ? Mais c'est l'œuvre de la papauté et des conciles, depuis Urbain II et son incomparable discours dans le concile de Clermont, jusqu'à saint Pie V et son ardente prière suivie d'une céleste révélation ; c'est l'œuvre qu'ont applaudie, encouragée tous les saints, depuis saint Bernard enflammant l'ardeur de Louis le Jeune et de tous les évêques et barons assemblés dans la cathédrale de Chartres, jusqu'à saint François de Sales prêchant dans Notre-Dame de Paris l'éloge funèbre d'Emmanuel de Mercœur, le dernier des croisés français, et cherchant à rallumer dans l'amen d'Henri IV une dernière étincelle de ce feu sacré qui allait s'éteindre. Les croisades ? Je dis plus, c'est l'œuvre de Dieu, de Dieu lui-même, tranchant la question par les miracles, les prodiges les plus authentiques. *Dieu le veult, Dieu le veult !* s'écriant les peuples à la voix du pontife suprême. Comment le savaient-ils, sinon parce que Dieu avait parlé ? Mes frères, c'est une grande témérité à des chrétiens de revenir sur la chose jugée, jugée dans le conseil sublime des cieux, notifiant la sentence par d'incontestables merveilles enregistrées dans l'histoire en caractères indélébiles. Au reste, dans ce siècle où tous les faits sont devenus des droits et obtiennent les honneurs de l'apothéose, dans ce siècle qui affecte de sanctionner l'entraînement même le plus aveugle et le plus irréfle-

chi des multitudes, quelle inconséquence de renier la plus longue, la plus importante et populaire de toutes les révolutions survenues en Europe, et de déchirer à plaisir les plus magnifiques pages de l'histoire de notre pays !

Mais notre siècle n'est le courtisan que du succès. Or, les croisades, dit-on, n'ont pas réussi. Les croisades n'ont pas réussi ! Il est à cet égard une réponse célèbre : « aucune n'a réussi, mais toutes ont réussi. » Or, l'Esprit Saint nous a avertis de ne juger des grands ouvrages de la providence comme de la nature que par le résultat général et définitif, *et in novissimis intelligas* (Jér. 23,20). Les détails des choses, mes frères, sont toujours plein de mystère et d'obscurité ; la clarté brille dans l'ensemble. On ne regarde pas les longues chaînes des Alpes ou des Cordillères au microscope. Laissons aux fourmis leur horizon visuel. Les croisades ont été souvent malheureuses, mais quelles expéditions guerrières n'ont vu parfois fléchir la fortune, et la défaite se mêler aux triomphes ?

[...]

Les croisades n'ont pas réussi ! Mais est-ce que l'Europe a été asservie par l'islamisme ? Est-ce que nos autels et nos foyers sont encore en danger ? Est-ce que notre foi et notre indépendance, notre dignité religieuse et nationale sont encore menacées ? Est-ce que l'Orient, d'où venait autrefois la lumière, nous a ensevelis dans sa profonde nuit ? Est-ce que notre civilisation est devenue la proie de ces hordes de barbares ? Est-ce que vos fils sont courbés sous la loi du sabre ? Est-ce que vos épouses et vos filles sont tributaires du sérail et languissent dans les prisons infectes du harem ? Est-ce qu'au contraire la puissance ottomane n'a pas été tellement amoindrie et si mortellement blessée, qu'elle ne subsiste plus que par l'indulgence de la chrétienté ?

Les croisades n'ont pas réussi ! Mais est-ce que les vieilles races chrétiennes ne se sont pas rajeunies sur le berceau du christianisme, et retrempées dans leur propre sang sur le sol arrosé par le sang du rédempteur ? Est-ce que la sève surabondante et la débordante énergie de ces natures remuantes et belliqueuses, tournée par une heureuse diversion contre les mortels ennemis du genre humain, contre la foudre qui va se décharger sur le front aride de la montagne, n'a pas épuisé ainsi ses fureurs et oublié ses excès si funestes à la patrie ? Est-ce que les serfs et les vassaux n'ont pas été affranchis par milliers à la veille de ces expéditions non moins utiles à l'affermissement des trônes qu'à la liberté des peuples ? Est-ce que les sciences, la littérature, les arts, le commerce, l'agriculture n'ont rien rapporté de l'Orient ?

Les croisades n'ont pas réussi ! Mais est-ce que le sang et l'or d'une nation sont dépensés inutilement quand ils lui assurent une gloire légitime ici-bas, qu'ils ouvrent à ses enfants les portes du ciel ? Les hommes positifs ont fait de savants calculs, et ils établissent par

un chiffre exact les sommes d'argent sorties du pays pendant ces guerres. Mais l'argent n'est-il pas destiné à la circulation qui se fait par le commerce et l'échange ? Et le commerce n'est-il pas avantageux toutes les fois qu'on obtient des valeurs supérieures à celles qu'on abandonne ? Or, avec l'argent des croisades, la France a acheté une influence qui dure encore après six cents ans. Malgré nos fautes et nos écarts, le nom français couvre encore tout l'Orient de son prestige et de sa puissance. Ah ! Que nos hommes d'Etat et nos financiers soient plus indulgents pour les siècles qui ont consacré l'argent de la France à lui conquérir de la gloire, et qu'ils réservent leurs pour les siècles inexcusables, si jamais il s'en trouvait de tels, qui ruineraient le pays en le déshonorant. [...]

Mes frères, cette apologie a été longue, mais elle appartient essentiellement à mon sujet. Car, s'il est vrai que les croisades ont eu pour objet et pour résultat de maintenir et étendre le règne de Dieu, et qu'elles aient procuré au pays par surcroît mille autres bienfaits de tout genre, dès lors ma seconde proposition est prouvée, puisque saint Louis a été le plus illustre instrument et le principal moteur de ces grandes entreprises.

« Nous ne sommes plus au temps des croisades »

Et nous, mes Frères, nous n'avons pas perdu notre saint roi. Il règne sur nous du haut des cieux par sa prière pleine d'amour ; mais il règne aussi sur la terre par le souvenir de ses vertus. Exemple toujours pratique, modèle toujours sûr, Louis est le roi de tous les pays et de tous les siècles, parce qu'il n'a pas été roi selon les principes variables d'une contrée, d'une époque et d'une circonstance, mais selon les principes éternels et toujours vivant de l'Évangile. « Si vous êtes les enfants d'Abraham, disait Jésus-Christ aux hommes de son temps, faites les œuvres d'Abraham (Jean 8, 39) ». Et moi, n'ai-je pas le droit de vous dire, en empruntant la voix d'un grand évêque : Si vous êtes les enfants de saint Louis, si vous êtes la nation de saint Louis, la France de saint Louis, faites les œuvres de saint Louis.

« Nous ne sommes plus au temps des croisades », me dites-vous ? Certes, je le sais trop. Non, nous ne sommes pas au temps des luttes de l'esprit contre la matière ; non, nous ne sommes plus armés de la croix pour combattre les sens. L'âme a consenti à une trêve déshonorante ; elle a capitulé ignominieusement et s'est abandonnée à la merci de son adversaire. Plongés que nous sommes dans la boue de l'égoïsme et de la cupidité, asservis à des intérêts et comme ensevelis dans la chair, non, vous avez raison de le dire, nous ne sommes plus au temps des croisades. Mais en cela vous enregistrez officiellement l'acte de condamnation de notre siècle. Et, fussiez-vous sourire de dédain, je ne crains pas de l'affirmer, ce qu'il nous faut, sous peine de mourir, c'est de revenir aux croisades : non pas contre les Turcs, nos pères les ont vaincus sans retour : *Terminum posuisti quem non transgrietur, neque convertentur operire terram* (Ps. 103, 9) ; mais contre leur religion sensuelle, ou plutôt contre un sen-

sualisme irrégulier qui a envahi nos mœurs et qui semble menacer notre société d'une dissolution prochaine. « Les barbares ne sont plus à nos portes » : c'est vrai encore car ils ont forcé l'entrée de la cité, ils sont au milieu de nous.

Nous ne sommes plus au temps des croisades, me dites-vous ? Je l'avoue ; car l'iniquité se répand partout ; le scandale de la mauvaise foi et de la déloyauté est à son comble. Chaque matin apporte une nouvelle révélation aux révélations de la veille ; et la société ne se guérira de cette lèpre que par une croisade que je prêche à toutes les âmes honnêtes, la croisade de la justice selon l'Évangile. Nous ne sommes plus au temps des croisades, c'est vrai, en ce siècle d'argent, un grand nombre de cœurs sont devenus d'airain et de fer. La louable bienfaisance d'une partie de la nation ne peut suffire à combler l'abîme de la misère publique, creusé d'un côté par les emportements de luxe, de l'autre par les exactions barbares de la spéculation ; la société ne sortira de ce cruel malaise que par une croisade que je prêche à toutes les âmes généreuses, la croisade de l'abnégation et de la charité selon l'Évangile. Nous ne sommes plus au temps des croisades, rien de plus certain ; car l'esclavage renaît tous les jours parmi nous, il n'y manque que le nom. Toujours la même cause ramènera le même effet. L'égalité est dans les lois, la servitude dans les mœurs. Sans parler du plus odieux des monopoles, celui de l'enseignement, le despotisme de la matière et la féodalité de l'industrie font peser sur le travail un joug plus accablant qu'il ne l'avait jamais porté dans notre ancienne France ; et ce servage nouveau, ce servage des corps et des âmes ne cessera que par la croisade que je prêche à toutes les âmes vraiment et saintement amies de l'humanité, la croisade de l'affranchissement et de la liberté de l'Évangile. Enfin, nous ne sommes plus au temps des croisades, je le proclame aussi haut que vous, car le nom de Dieu est méconnu, Jésus-Christ est un étranger parmi nous, nous regardons la vérité comme si peu de chose que nous ne voudrions pas dépenser pour elle une obole, ni verser une goutte de sang. Qu'une mine, je ne dis pas d'or ou d'argent, mais de la plus vile matière, soit découverte en Asie, l'océan ne suffira pas aux flottes de croisés qui s'élanceront vers ces lointains climats : âmes abaissées qui ne s'enthousiasment que pour les expéditions de lucre, et qui ne s'enrôlent que sous l'oriflamme de la fortune. Or, cependant, la société ne vit pas seulement de pain, mais de doctrine ; et sans l'aliment de la doctrine, elle meurt d'inanition et de défaillance. Telle est notre situation présente ; et nous n'en sortirons que par une croisade que je prêche à tous les concitoyens sans distinction, la croisade du courage chrétien, croisade de retour à la foi de nos pères, à la religion de saint Louis. Le salut et l'honneur de notre société le commandent. Au milieu de nos divisions, nous n'avons qu'un signe de ralliement, l'étendard de nos ancêtres, c'est-à-dire la croix de Jésus-Christ. Que tous les fils de la France marchent comme autrefois à la suite de ce signe vénéré, que la croix de Jésus-Christ soit vivante dans leurs cœurs et dans leurs œuvres comme elle brille encore sur la poitrine de

leurs braves, bientôt nous aurons retrouvé ici-bas la paix, la liberté, l'honneur ; et ce sentier de la gloire sera aussi le chemin du ciel, que je souhaite à tous, avec la bénédiction de Monseigneur.

(Extrait du panégyrique de saint Louis prononcé à

Blois, le 27 août 1846 par l'abbé **Louis-Edouard Pie**, futur évêque et cardinal de Poitiers.

Œuvres du cardinal Pie, tome I, pp.81-83, édit. Oudin, 1887).

SAINT PIERRE FONDEMENT DE L'ÉGLISE

Cette fête des saints Apôtres est une fête magnifique et que nous devons beaucoup aimer ; elle est célébrée depuis les premiers temps de l'Église avec pompe et enthousiasme, non seulement à Rome. Mais encore dans toute la chrétienté. On pourrait l'appeler la fête du fondement de la sainte Église.

Dans un édifice, vous savez, le fondement est ce qu'il y a de plus important, la stabilité de l'édifice en dépend. La plus admirable construction, malgré son apparence solide et ses proportions harmonieuses, croulera, si elle ne repose sur un fondement bien sûr ; au contraire un édifice bâti sur le roc demeurera inébranlable, le déchaînement des tempêtes ne pourra ni le secouer, ni le renverser.

Dieu est un architecte sage et entendu, il est la Sagesse incréée, infinie ; ses œuvres sont établies de façon à ne pouvoir périr ; quand il a fondé son Église, nous pouvons être certain qui lui a donné un fondement solide et inébranlable.

Quel est le fondement sur lequel repose la sainte Église ? Si nous cherchons la réponse dans les écrits des Pères qui ont mieux parlé de ce sujet, nous trouverons que le vrai fondement de l'Église c'est la sainte Humanité du Christ. La sainte Église étant une institution, un édifice visible, elle doit avoir un fondement visible : le Christ par son humanité s'est rendu visible à nos yeux, son fondement doit être inébranlable, et la sainte Humanité de Jésus, par son union hypostatique avec le Verbe, possède la stabilité, pérennités divines.

Mais Notre-Seigneur, depuis son ascension au ciel, a disparu à nos regards ; avant de nous quitter, il a donc dû assurer à son Église un fondement qui demeurerait visible parmi nous et qui participerait à la solidité du fondement divin qu'il est lui-même.

Et qui a-t-il voulu choisir comme base de son édifice ? L'apôtre Pierre.

Le Christ Jésus est *Dei Sapientia* (1 Cor. 1,24). Il prévoit tout jusqu'au moindre détail. Il connaît tous les hommes avec toutes les nuances de leur caractère, il ne peut se tromper dans ses choix. Nous pourrions nous demander pourquoi il n'a pas voulu se faire remplacer comme fondement de son Église par saint Jean, le disciple qu'il aimait et qui était vierge ; ou par saint Jean-Baptiste au caractère austère, ferme et stable, et pourquoi il a choisi entre tous les apôtres un homme qui était de nature faible et changeante. Quand on étudie saint Pierre d'après le récit évangélique, on doit bien avouer que tel était son tempérament. Certes, il avait un cœur ardent, généreux, il aimait énormément son Maître, mais d'un autre côté, il était impulsif, peu stable et faible ; s'il était capable de grandes choses, il

était également sujet à de grandes défaillances. Nous voyons cela surtout la nuit de la passion de Notre-Seigneur. Quand le Christ après la cène, s'était entretenu avec tant d'intimité et de tendresse avec ses apôtres, ils étaient dans une grande ferveur, et quand Jésus leur avait prédit qu'ils allaient l'abandonner, Pierre, toujours spontané mais un peu trop confiant en soi-même, avait juré que lui ne l'abandonnerait jamais, dût-il lui en coûter la vie. Il était sincère en parlant ainsi, mais inconscient de sa faiblesse.

Et peu de temps après, à la voix d'une servante, il a peur, il tremble et, par trois fois, en cette nuit même où il avait fait sa première communion, et reçu la grâce de l'ordination, il renie lâchement le Maître, jurant qu'il ne le connaît pas.

Avec notre petite sagesse humaine nous aurions dit sans hésiter : Pierre n'a pas les qualités requises pour un fondement, ni la stabilité, ni la fermeté. Mais le Christ s'y connaît mieux que nous. Pourquoi donc a-t-il voulu choisir Pierre ?

Pour le comprendre, rappelons-nous une autre scène de l'Évangile. Jésus est à Césarée de Philippe et il demande à ses disciples qui l'entourent : Que pensez-vous de moi, qui dit-on que je suis ? Ils répondent : Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, d'autres : Élie ou Jérémie. Et vous, continue le Seigneur, que pensez-vous ? Alors Pierre de s'écrier : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant » : *Tu es Christus, Filius Dei vivi* (Matt. 16, 13 sq.). Et aussitôt, Jésus lui dit : « Tu es heureux, Simon, car c'est par une révélation de mon Père que tu croies en ma divinité. Et moi je te dis : tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église » : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam* (Matt. 16, 17-18). Parce que tu crois que je suis le Fils de Dieu, je te choisis pour le fondement de mon Église ; toi, tu me donnes le témoignage de ta foi, j'y réponds par un autre témoignage : l'édifice qui sera construit sur toi sera inébranlable.

Mais, il importe de le remarquer, Pierre n'est le fondement que par participation au fondement divin. Vous connaissez la parole de saint Paul : *Fundamentum aliud nemo potest ponere præter id quod positum est, quod est Christus Jesus*. « Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été établi, c'est-à-dire le Christ Jésus » (1 Cor. 3,2). Le Christ Jésus est l'unique fondement et il l'est en tant que Verbe Incarné, Homme Dieu. Ce qu'il y a donc de primordial dans l'Église, c'est la foi en la divinité de Jésus-Christ ; tout l'édifice spirituel repose sur cette foi. Impossible de faire partie de la sainte Église si on ne l'a pas ; tous ses membres doivent vivre de cette foi.

Nous comprenons maintenant pourquoi le Christ en choisissant Pierre n'a pas considéré ses qualités ou ses défauts personnels, mais bien la vivacité de sa foi. À plusieurs reprises cet apôtre, éclairé d'en haut, avait proclamé que Jésus était le Fils de Dieu ; c'est lui qui au nom des douze avait dit à son Maître : « Seigneur, à qui irions-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle, vous êtes le Fils de Dieu » : Et credidimus et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei : « Et nous avons cru et nous avons connu que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu » (Jean. 6, 70).

Voyez comme nous trouvons ici une pensée consolante. Nous aussi, nous avons des défaillances ; chacun de nous a ses misères, ses faiblesses. Est-ce une raison pour se décourager ? Pas du tout. Si nous avons la foi en Jésus-Christ, rien ne saura un obstacle à notre union avec lui, rien ne pourra nous empêcher d'arriver à la sainteté. Mais pour cela, nous ne pouvons pas nous contenter d'une foi un peu vague ou seulement théorique ; il nous faut une foi profonde, vive, et qui anime toute notre vie et toute notre activité. Dans un édifice, l'influence du fondement, si on peut ainsi parler, se fait sentir jusqu'au faite du bâtiment ; si une partie se trouvait en dehors du fondement, elle croulerait. Cela se vérifie dans l'Église ; si quelqu'un ne s'appuie pas, par la foi dans le Christ, sur le fondement divin, il cesse de vivre de la vie de l'Église.

C'est vrai également pour la stabilité de notre vie spirituelle : nous sommes stables pour autant que, par la profondeur de notre foi, nous participons à la foi de saint Pierre, nous sommes saints dans la mesure où toute notre vie découle de notre foi en la divinité du Christ Jésus ; n'oubliez jamais cela.

Mais cette foi doit être conséquente. D'où vient que souvent nous sommes peu stables dans la vertu et que nous manquons en beaucoup de choses ? De ce que nous n'agissons pas toujours en accord avec notre foi, de ce que certains de nos actes sont comme soustraits à son influence.

Si nous voulons que notre foi en la divinité de Jésus soit conséquente, il faut trois choses :

D'abord l'*adoration*. Si nous pouvions voir le Christ dans sa splendeur de sa divinité, nous serions terrassés, nous tomberions à genoux, nous nous prosternerions dans une adoration muette, dans un anéantissement complet. Pensons-y, quand nous faisons la genuflexion, quand nous prions devant le tabernacle. Disons à Notre Seigneur : Vous êtes ici présent, vous de qui le Père disait : *Hic est Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui*. « Celui-ci est mon Fils bien-aimé eu qui j'ai mis toutes mes complaisances (Matt. 17,15). Vous êtes ici caché, par amour pour moi. À la sainte messe, au moment où le Christ se rend présent dans l'hostie et le calice, si notre foi est vivace, nous demeurons dans une adoration profonde. Et quand nous avons le bonheur de communier, nous sommes certains, d'une certitude de foi, que nous avons en nous le Verbe, la seconde Personne de la sainte Trinité, *Deum de Deo, Lumen de Lumine*, « Dieu né du vrai Dieu, lumière jaillissant de la lumière » (Credo) ; Nous, qui ne sommes que

néant, nous sommes en face de lui, nous ne faisons pour ainsi dire qu'un avec lui. Dans quelle adoration nous passerons notre action de grâces, si notre foi est conséquente ! Les tendresses de Dieu pour nous sont infinies, mais n'oublions pas, même dans les moments où il veut nous introduire dans sa familiarité, aux heures de prière intime, qu'il est Dieu, et que nous ne sommes que de pauvres petites créatures. Même s'il se penche sur nous pour nous embrasser de son amour, demeurons dans l'adoration.

Cette adoration appelle un autre acte : l'*oblation compète de soi*. Croire que Jésus est Dieu, c'est reconnaître qu'il a tous les droits sur nous, c'est se livrer à lui sans réserve, lui permettre d'agir en nous en maître absolu. Quand on vit cette foi, on dit à Notre Seigneur : Je vous aime, je vous adore, je me donne à vous par la soumission à toutes vos volontés, par l'abandon à tout ce que vous désirez de moi, je veux vivre dans une complète dépendance de vous. Alors le Christ nous prend en mains et nous mène à une grande union avec lui.

Enfin la foi en la divinité de Jésus produit en nos âmes une grande *confiance*. Ses mérites sont ceux d'un Dieu, donc ils sont infinis, et ils sont à nous, nous pouvons en disposer. Son sang rédempteur peut effacer tous nos péchés et toutes nos infidélités, nous pouvons espérer toutes les grâces dont nous avons besoin car sans cesse il intercède pour nous. *Salvare in perpetuum potest accendnetes per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro vobis*, « Il peut sauver éternellement ceux qui s'approchent de Dieu, par lui-même ; il est toujours vivant afin d'intercéder en leur faveur » (Heb. 7,25). Unis à son intercession et revêtus de ses mérites, ne craignons pas de nous présenter au Père et de lui parler, au nom de son Fils, avec une confiance inébranlable et illimitée.

Si votre foi est vivace, elle produira en vous ces trois choses : l'adoration, l'oblation et la confiance ; et votre vie donnera beaucoup de gloire à Dieu, car elle sera l'expression pratique de la parole de saint Pierre : *Tu es Christus Filius Dei vivi*.

Dom Colomba Marmion

(Conférence de, donnée aux dames bénédictines de Maredet (1920), Mélanges Marmion, Desclée de Brouwer, 1938, pp.54-61).

PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME

Pour acheter une publication du Courrier de Rome. commander par le site ou par le mail du Courrier de Rome.

E mail : courrierderome@wanadoo.fr -

Site : www.courrierderome.org

Païement à réception de la commande.

Frais d'envoi pour la France métropolitaine :

- jusqu'à 16 € ajouter 3 €.
- au-dessus de 16 € jusqu'à 40 € ajouter 5 €,
- de 40,01 à 100 € ajouter 6 €,
- au-dessus de 100 € franco de port.

Pour les envois hors France métropolitaine doubler les frais de port.

RÉIMPRESSIONS

Le Courrier de Rome a réimprimé «Maçonnerie et sectes secrètes, le côté caché de l'Histoire» -

Epiphanius.

Prix : 46 €



Honoré de Balzac, qui était lui aussi martiniste, écrivait dans son roman Les Illusions perdues : " Il y a deux histoires : l'histoire officielle, mensongère, qui nous est enseignée, l'histoire " ad usum delphini ", et l'histoire secrète, où se trouvent les causes véritables des événements, une histoire honteuse. " Cette " histoire honteuse ", souvent ruisselante de sang, est l'objet de ce livre qui décrit de façon détaillée, à partir de documents sûrs, comment depuis plusieurs siècles de puissants cénacles anti-chrétiens (la maçonnerie, le B'nai B'rith, le Bilderberg Group, la Trilatérale, etc.), d'inspiration hermético-cabaliste, s'acharnent de façon efficace à saper et à détruire les fondements mêmes de la civilisation européenne. Inspirée par la puissance des ténèbres, cette véritable Contre-Église s'est peu à peu emparée de tous les centres de pouvoir religieux, politique, économique et culturel. Ses caractères sont ceux de la Haute Loge et de la Haute Finance : Haute Loge

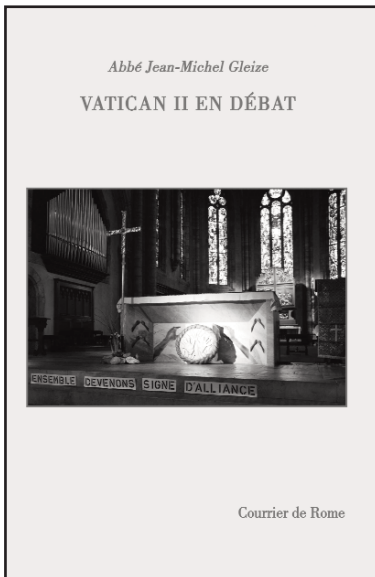
où domine le mage à travers l'ésotérisme et la magie, qui planifie, dirige, impose des corrections de route, et Haute Finance qui, concentrant dans ses mains, chaque jour un peu plus, toutes les richesses mondiales, les oriente dans le but de la domination mondiale que poursuit la Haute Loge. En s'appuyant sur des dizaines et des dizaines d'œuvres et de documents rares, le présent ouvrage dénonce le complot mondial, en indiquant finalement le moyens pour lutter et ne pas céder au découragement. Une œuvre de longue haleine, indispensable à tout véritable chercheur de la vérité des faits.

Extrait de la Table des Matières :

Lettre-préface de Henry Coston à l'édition française - Existe-t-il des sommets subversifs occultes ? - La Gnose - Sa grande rentrée à la fin du Moyen-Âge. La Cabale - Les Rose-Croix - L'assaut au trône : les Illuminés de Bavière - Action des Illuminés et leur survie - Les révolutions de 1848 - Le " Risorgimento " italien - Les sociétés secrètes européennes - Saint-Yves d'Alveydre - Le Socialisme - La voie chrétienne vers la Synarchie - La révolution de 1917. La longue route du communisme - Crise, guerre, révolution : la seconde guerre mondiale - Les Nations Unies et le Gouvernement mondial - Pornographie, drogue et écologie - Église post-conciliaire et Nations Unies - Le racisme dans la stratégie des hauts initiés - Le Lucis Trust et la Nouvelle Ère du Verseau - L'initiative des Religions Unies - Structure des sociétés secrètes - Les principales associations mondialistes.

Le Courrier de Rome a réimprimé « Vatican II en débat » - Abbé Jean-Michel Gleize

Prix : 15 €



Le Discours pontifical du 22 décembre 2005 compare l'après Vatican II à la période difficile qui suivit le premier concile de Nicée. Mais s'il est vrai que l'hérésie arienne a progressivement reculé avant de disparaître, grâce à la mise en pratique des enseignements du premier concile œcuménique, en revanche, nous sommes bien obligés de constater qu'il en va bien différemment depuis Vatican II. Le désordre s'est introduit dans l'Église à la suite de ce Concile, et depuis cinquante ans, il s'installe et se normalise. Résulte-t-il seulement, comme le pense le pape, du conflit qui oppose les deux herméneutiques ? Aux yeux de Mgr Lefebvre, ce fait, surprenant en lui-même, trouve son explication dans les intentions explicites des papes Jean XXIII et Paul VI : « Déclarant ce concile pastoral et non dogmatique, mettant l'accent sur l'aggiornamento et l'œcuménisme, ces papes privèrent d'emblée le Concile et eux-mêmes de l'intervention du charisme d'infaillibilité qui les aurait préservés de toute erreur. »

Membre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X fondée par Mgr Lefebvre, l'abbé Jean-Michel Gleize enseigne l'ecclésiologie au Séminaire d'Écône depuis son ordination, en 1996. Il prit part aux discussions doctrinales auprès

du Saint-Siège (2009-2011).

Photo de couverture : chœur de la cathédrale de Sion (Valais, Suisse)

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Mgr Fellay.

Introduction.

PREMIÈRE PARTIE - LA TRADITION

Chapitre 1 : Nécessité et existence de la Tradition.

Chapitre 2 : Définition de la Tradition : - La Tradition au sens du sujet - La Tradition au sens de l'objet - La Tradition au sens de l'acte - La Tradition au sens des monuments - Règle éloignée et règle prochaine - Magistère vivant et explication du dogme : constance de l'objet ou continuité du sujet ? - Deux points de vue inconciliables

Chapitre 3 : Magistère et Foi.

Chapitre 4 : Les différents aspects de l'activité du magistère : - Les vérités garanties infailliblement - Le critère garantissant infailliblement ces vérités - Les vérités garanties non-infailliblement et prudemment .

DEUXIÈME PARTIE - VATICAN II

Prologue.

I - La nouvelle messe est-elle bonne ? : - État de la question - Principe de réponse - Réponses aux objections.

II - La nouvelle messe est-elle valide ? : - Objections - Principe de réponse - Réponses aux objections.

III - Le nouveau sacre épiscopal est-il valide ? - Objections - Principe de réponse - Réponse aux objections.

Annexe : La forme de l'ordination au diaconat et à la prêtrise.

IV - Que penser de la réforme de Paul VI concernant le sous-diaconat et les ordres mineurs ? : - La réforme de Paul VI - La logique du motu proprio de 2007.

V - La liberté religieuse : - État de la question - Objections - Principe de réponse - Réponse aux objections.

VI - L'Église sacrement : - État de la question - Objections - Principe de réponse - Réponse aux objections.

VII - Peut-on parler d'un sacerdoce commun des baptisés ? : - Objections - Principe de réponse - Réponse aux objections.

VIII- Le subsistit : - État de la question - Objections - Principe de réponse - Réponse aux objections.

IX - La collégialité : - État de la question - Objections - Principe de notre réponse - Réponse aux objections.

X - Le magistère est-il infaillible ? : - Objections - Principe de réponse - Réponse aux objections.

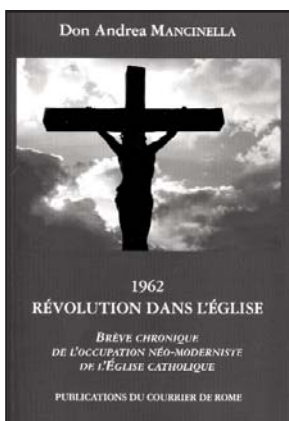
XI - L'enseignement de Vatican II s'impose-t-il à la conscience des catholiques ? : - Objections - Principe de réponse - Réponse aux objections

TROISIÈME PARTIE - APERÇU SYNTHÉTIQUE

Synthèse

Le Courrier de Rome a réimprimé « 1962 Révolution dans l'Église » - Don Andrea Mancinella

Prix : 14 €



Cette étude, intitulée *1962-Révolution dans l'Église* et réalisée avant 2002, fut publiée de janvier 2007 à avril 2008 dans la revue *Courrier de Rome*.

La clarté du texte, accompagné d'un très grand nombre de citations et de faits, donne à cette étude toute sa valeur et met le lecteur devant la situation actuelle de l'Église d'une manière impressionnante et tout à fait objective.

Don Andrea Mancinella, prêtre du diocèse d'Albano Laziale (Roma), ordonné en 1983, en est l'auteur. Ce prêtre conscient que quelque chose n'allait pas dans l'Église a eu pour la première fois entre les mains la revue *Courrier de Rome*. Cela l'a incité à faire des recherches et des études personnelles pour mieux comprendre la crise que traversait l'Église. Ensuite ayant constaté la désinformation générale du clergé pour ce qui concerne la crise actuelle et la position de Mgr. Lefebvre, il décida de publier la synthèse de son étude et de la distribuer à tous les prêtres de son diocèse pour mieux leur montrer sa position de fidélité à la Rome éternelle.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Préambule	p. 5
II.	Les nouveaux modernistes de la nouvelle théologie	p. 19
III.	La condamnation officielle de la « nouvelle théologie »	p. 31
IV.	Le concile du pape Jean	p. 45
V.	Vatican II, première session, le début de la révolution	p. 55
VI.	Les nouveautés « conciliaires », quintessence de la nouvelle théologie	p. 69
VII.	L'aveu de Paul VI : le discours de clôture de Vatican II	p. 85
VIII.	La preuve par neuf	p. 87
IX.	La dénonciation de Mgr Marcel Lefebvre	p. 91
X.	L'après concile. Les « coups de pioche » de Paul VI	p. 95
XI.	La révolution envahit la liturgie : la nouvelle « messe » de Paul VI	p.105
XII.	Jean-Paul II, Fauteur de la « Nouvelle Théologie »	p.121
XIII.	La crise générale dans l'Église	p.181
XIV.	Vers la « solution finale » du Catholicisme	p.191

Les trois livres du « Traité de l'Église du Christ » du cardinal Louis Billot ont été réimprimés

Le jésuite Louis Billot (1846-1931) fut appelé à Rome par le pape Léon XIII, qui voulait donner une orientation nettement thomiste à l'enseignement. Saint Pie X l'éleva au cardinalat en 1911, après l'avoir nommé, l'année précédente, consultant du Saint-Office. Principal artisan du renouveau thomiste, défenseur réputé de l'orthodoxie dans le contexte de la crise moderniste, le cardinal Billot est demeuré surtout célèbre à cause de son cours d'ecclésiologie. Le *Traité de l'Église du Christ*, paru en 1900 est en effet la dernière grande synthèse théologique, grâce à laquelle, pendant plus de cinquante ans, des générations d'étudiants, prêtres et séminaristes, pourront trouver l'expression achevée de la pensée de l'Église, sur l'un des points où les remises en cause de la nouvelle théologie devaient se faire

le plus durement sentir. Depuis le concile Vatican II (1962-1965) la constitution *Lumen gentium* sur l'Église et le décret *Unitatis redintegratio* sur l'œcuménisme n'ont fait qu'entretenir la confusion. Cette première traduction française du maître ouvrage du cardinal Billot n'a d'autre ambition que d'éclairer les esprits, en leur donnant accès à ce qui reste l'une des meilleures sources de la théologie de l'Église. La traduction annotée du texte latin de 1921, a été faite par l'abbé Jean-Michel Gleize, professeur au séminaire d'Écône.

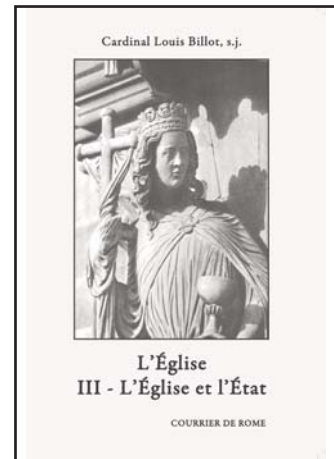


Le traité se compose de trois parties.

La première partie a pour objet l'aspect proprement apologétique de l'Église, avec la question de son institution divine et de ses notes, (L'institution de l'Église visible, les notes d'unité, de sainteté, de catholicité, d'apostolicité) - Couverture « La tempête apaisée » - Enluminure de l'Évangélaire de Hilda (12^e siècle) - **329 pages, 21 €.**



La seconde partie a pour objet l'aspect proprement théologique de l'Église, avec la question de sa constitution intime (Les membres de l'Église, les pouvoirs de l'Église, la forme du gouvernement de l'Église, le primat de saint Pierre, l'évêque de Rome successeur de saint Pierre, les évêques, les conciles) - Couverture « La remise des clés » Philippe de Champaigne, Soissons cathédrale Saint Gervais - **575 pages, 30 €.**



La dernière des trois parties dont se compose ce traité, a pour objet la souveraineté de l'Église dans les matières temporelles, et les conséquences qui en découlent pour la société civile. Cette question cruciale des rapports entre l'Église et l'État est introduite par une analyse serrée du libéralisme

moderne, qui fait encore autorité. Couverture « L'Église », cathédrale de Strasbourg - **167 pages, 16 €.**

AUTRES PUBLICATIONS

- **Documents pontificaux de Sa Sainteté Saint Pie X** (99 €) - 2 tomes reliés - Tome 1 : 863 p. - Tome 2 : 741 p.

- **Saint Pie X réformateur de l'Église** (21 €) - Yves Chiron, 1 volume, 346 pages.

- **Conduite de saint Pie X dans sa lutte contre le modernisme « Disquisitio »** (23 €) - 323 p.

- **Catéchisme de la Doctrine Chrétienne**

Ce catéchisme comprend :

- Les 5 leçons de Doctrine chrétienne (*avec possibilité de vente à l'unité*) (14 €)

1^{er} et 2^e degrés CP et CE1, 6-7 ans, 30 leçons comportant une ou deux questions extraites des Premiers Éléments, 3 euros chaque ; 3^e, 4^e et 5^e degrés, CE2-CM2, 8-10 ans, 30 leçons comprenant 100 questions, ainsi qu'un résumé d'histoire sainte et d'histoire de l'Église, les 4^e et 5^e degrés proposent également des notions de liturgie, 4 € chaque.

- Premiers éléments de Doctrine chrétienne (en couleur, cousu, cartonné) (8 €)

Dès 6 ans, 112 pages; Composé de 180 questions simplifiées extraites du Catéchisme de la Doctrine chrétienne, cet abrégé convient parfaitement aux enfants qui se préparent à la première communion et à la confirmation. La traduction a été réalisée par des prêtres engagés dans l'éducation chrétienne de la jeunesse.

- Catéchisme de la Doctrine chrétienne (en couleur, cousu, cartonné avec tranche fil) (12 €)

À partir de 11 ans, 256 pages. Cette petite « somme » en 433 questions expose très simplement « les principales vérités divines et les plus efficaces réflexions chrétiennes ». Elle s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Ce catéchisme comprend un recueil de prières, des appendices sur l'histoire sainte, la liturgie, la discipline ecclésiastique et les indulgences, ainsi que des conseils aux parents.

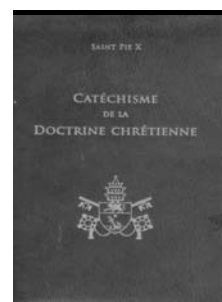
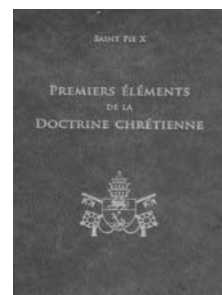
- **Explication du Catéchisme de la Doctrine chrétienne** (27 €) - Par le Père Dragone.



Ce petit livre explique et développe chaque question du Catéchisme de la Doctrine Chrétienne par des réflexions théologiques simples, des exemples sagement choisis dans la Sainte Écriture, l'histoire de l'Église et la vie des Saints. Il met en valeur toute la richesse des réponses de saint Pie X.

Ce petit livre destiné aux catéchistes n'est ni une leçon, ni un cours déjà préparé. C'est un guide grâce auquel le catéchiste pourra choisir quelque vérité ayant rapport à la foi et aux mœurs, la mettre en lumière sous tous ses aspects, et faire toucher du doigt à ses élèves la règle selon laquelle ils doivent ordonner toute leur conduite.

Pour les parents et les catéchistes, à la fin du livre du Père Dragone (pages 511 ss) il y a une table de concordance entre les articles du livre et les Leçons de Doctrine chrétienne en 5 degrés.



- **Le message du Padre Pio** (11 €) - Katharina Tangari, 1 volume, 168 p.
- **Katharina Tangari** (20 €) - Yves Chiron, 1 volume, 416 pages.
Yves Chiron retrace la vie exceptionnelle de Katharina Tangari, fille spirituelle de saint Padre Pio.
- **Avec l'Immaculée et le Père Maximilien Kolbe contre les « Ennemis » de Dieu et de l'Église** (12 €) - Père Antonio di Monda, O.F.M., Conv., traduction du texte italien revu et adapté par les Pères du couvent Saint-François de Morgon.
- **J'ai tué mes sept enfants** (4 €) - Témoignage recueilli par le P. D. Mondrone, S.J., 57 p.
- **Stat Veritas** (21 €) - Romano Amerio, 1 volume, 190 pages.
- **Politique et religion, essai de théologie de l'Histoire** (10 €) - Prof. Paolo Pasqualucci, , 108 p.
- **La théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise** (18 €) - Johannes Dorman, 225 p.
- **La Tradition catholique peut-elle être excommuniée** (1,5 €) - 35 p.
- **La Tradition vivante et Vatican II** (1,5 €) - 37 p.
- **La Tradition excommuniée** (9 €) - 117 p.
- **Tradition et Modernisme** (20 €) - Cardinal Billot, S.J. (1846-1931), 200 p.
- **La Tradition** (21 €) - Cardinal Franzelin, S.J. (1816-1886), 400 p. Ce livre est traduit pour la première fois en français par M. l'abbé Jean-Michel Gleize, professeur au séminaire d'Écône. Ouvrage de référence sur la question. Le très grand théologien met le doigt sur le vice radical du système protestant qui repose en grande partie sur le refus de ce dogme catholique de la Tradition divine
- **La maçonnerie à la conquête de l'Église** (7 €) - Carlo Alberto Agnoli, 52 p.
- **Guerre en Yougoslavie et Europe chrétienne** (4 €) - 57 p.
- **Le concile Vatican II, un débat à ouvrir** (15 €) - Mgr Brunero Gherardini, 264 p. Dans ce livre Mgr Gherardini étudie la question de la valeur du magistère du Concile et de son interprétation. Mgr Brunero Gherardini, prêtre de Prato (Italie) est au service du Saint-Siège depuis 1960, notamment comme professeur d'ecclésiologie et d'œcuménisme à l'Université pontificale de Latran jusqu'en 1995. Il est chanoine de l'Archibasilique Vaticane et directeur de la revue internationale de théologie « Divinitas ».
- **Le concile Vatican II, un débat qui n'a pas eu lieu** (11 €) - Mgr Brunero Gherardini, 112 p. Dans ce nouvel ouvrage, M^{gr} Brunero Gherardini ne se contente pas de déplorer que le débat sur le concile Vatican II n'ait pas eu lieu, il montre pourquoi et comment il serait aujourd'hui plus que jamais indispensable qu'il soit ouvert.
- **Schémas préparatoires du Concile Vatican II : Chasteté, Virginité, Mariage, Famille** (8 €). Réalisé avec la collaboration des dominicaines enseignantes de Brignolles et de M. l'Abbé Gleize pour la traduction du texte latin.

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DU COURRIER DE ROME

1. **Principes catholiques pour rester fidèle à l'Église en ces temps extraordinaires de crise** (12 €) - 8 et 10 décembre 1994, 165 pages.
2. **Église et Contre-Église au concile Vatican II** (27 €) - 2 et 5 janvier 1996, 482 pages (épuisé)
3. **La tentation de l'œcuménisme** (23 €) - 21 et 24 avril 1998, 518 pages.
4. **Bilan et perspectives pour une vraie restauration de l'Église** (23 €) - 3, 4 et 5 août 2000, 347 pages.
5. **La messe en question** (25 €) - 12, 13, 14 avril 2002, 505 pages.
6. **Penser Vatican II quarante ans après** (25 €) - 2, 3, 4 janvier 2004, 478 pages.
7. **Les crises dans l'Église, les causes, effets et remèdes** (20 €) - 5, 6, 7 janvier 2007, 385 pages. (épuisé).
8. **L'Église d'aujourd'hui : continuité ou rupture ?** (20 €) - 2, 3, 4 janvier 2009, 318 pages .
9. **Vatican II : Un débat à ouvrir** (20 €) - 8, 9 et 10 janvier 2010, 294 pages.
10. **La Tradition : Une solution à la crise de l'Église** (21 €) - 7, 8, 9 janvier 2011, 310 pages.
11. **Vatican II, 50 ans après, quel bilan pour l'Église ?** (22 €) - 4, 5, 6 janvier 2013, 325 pages
12. **1914-2014, La réforme de l'Église selon saint Pie X et selon Vatican II** (24 €) - 9, 10, 11 janvier 2015, 308 pages.